



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN

OBJET : PERSONNEL

Personnel municipal – Création de deux postes d'adjoint administratif à la Direction du Commerce

Ces dernières années, la direction du Commerce et de l'Artisanat a connu une croissance de certaines de ses activités comme l'instruction des demandes d'autorisations en lien avec l'activité commerciale, par exemple pour l'implantation de terrasses. Par ailleurs, la relation avec les commerçants sédentaires et ambulants évolue dans un contexte de développement de l'offre commerciale et de recherche de qualité et d'accessibilité en lien avec la vocation gastronomique, touristique et sociale de la ville. Les commerçants, acteurs du développement et de l'attractivité de la ville sont également des partenaires de l'animation du centre ville. Les commerçants installés comme ceux qui projettent une implantation sont aussi en attente d'une information de la collectivité et d'une qualité de service globale. La direction du commerce, comme point d'entrée, peut donc être amenée à faire le lien avec d'autres directions de la collectivité.

Dans ce contexte, l'organisation de la direction du Commerce a évolué. Cette réorganisation a conduit à ajuster les missions des postes existants. Le poste de responsable du commerce sédentaire devient responsable du commerce sédentaire et ambulant. La fonction de coordination devient une fonction de chargé de projet et développement. Le poste de responsable animation et communication voit ses missions mieux reconnues. Deux nouveaux postes sont créés au sein de la direction :

- Un poste d'assistant du domaine public ambulant, poste de catégorie sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs
- Un poste d'assistant animation et communication, de catégorie C, également sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs

Le poste d'assistant du domaine public ambulant vient en soutien du poste de chargé d'instruction de l'occupation du domaine public sédentaire. Il prépare l'instruction des dossiers d'enseignes et de terrasses, fait la liaison avec le demandeur de l'autorisation, assure la notification des décisions. Il fait également le lien avec les surveillants de l'occupation du domaine public. Il peut contribuer à l'instruction de certains dossiers.

Le poste d'assistant animation et communication assure la gestion administrative du pôle animation et communication. Il contribue à la préparation des opérations d'animation et de communication, organise les rendez-vous avec les prestataires et les commerçants, enregistre les demandes de renseignements et veille à leur traitement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - **d'approuver** la création des deux postes indiqués dans le rapport, à compter du 1er octobre 2022 ;
- 2 – **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- 3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN